



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
20 02 2020

L'an deux mille vingt, le 17 février 2020 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Date de convocation :
10/02/2020

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Excusés : 1

PRESENTS : PETITJEAN P; BAUD J-B ; BERNARDIN D ; DAVID F; DECOTE Y ; FASSET G (CD39); LAGALICE C ; MEUGIN O ; OGIER H; PICHON JC; VALENTIN L.

EXCUSES : HUDRY JL;

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri Ogier

20-11

Objet : Indemnités du Président et des Vice-présidents

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer sur le montant des indemnités du président et des vice-présidents.

Conformément à l'article à l'article L. 5721-8 du CGCT,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** au Président une indemnité de fonction de 14.77 % de l'indice BRUT terminal de la fonction publique territoriale.
- **ACCORDE** aux Vice-Présidents une indemnité de fonction de 5.91 % l'indice BRUT terminal de la fonction publique territoriale.

Pour extrait conforme,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,

Patrick PETITJEAN

